

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Horaires et lieux des entrainements saison 2025/2026

	Hors saison hivernale	Saison hivernale	Catégories concernées
Mardi de 18h15 à 19h30	Aire des Adelys (Anould)	Salle polyvalente (Fraize)	A partir de Benjamin(e)s
Mercredi de 18h15 à 19h30	Aire des Adelys (Anould)	Salle Roger Loury (Anould)	A partir de Benjamin (e)s
Jeudi soir de 17h à 19h15	Aire des Adelys (Anould)	Gymnase de Fraize	Eveil Athlé + Poussin(e)s

2. Règles des entrainements

Un rappel des règles d'entrainements sont nécessaires suite aux débordements observés durant les entrainements de la saison passée.

Les séances d'athlétisme ne sont pas une garderie, les athlètes doivent être à l'heure, avec une tenue adaptée, muni d'une bouteille d'eau.

Les portables sont interdits durant les séances, tout comme la nourriture (bonbons, friandises).

Entre deux séances d'entrainements (les jeudis soirs notamment), il est important de rester calme afin de ne pas perturber la séance en cours.

Le club d'athlétisme se réserve le droit d'une exclusion temporaire ou définitive de l'athlète si des manquements au règlement sont observés.

3. Tarif licences

Cette année la licence d'athlétisme diminue au prix 90€. Le remboursement de 10€ en cas de participation à au moins 3 compétitions dans l'année n'est pas maintenu. Néanmoins, en vous inscrivant au sein du club d'athlétisme, vous vous engagez à faire vivre le club à travers les compétitions, il est donc vivement conseillé d'y participer régulièrement.

Est maintenue cependant, la réduction de 5€ à partir de la deuxième licence de la même famille prise au club.

La section Sport santé labélisée Prescri mouv concerne uniquement les adultes souffrant d'une pathologie et ayant une prescription médicale pour l'activité physique. Les athlètes ne souhaitant pas faire de compétition ne sont pas concernés par cette section. Le club ne propose pas de section loisir pour les mineurs.